

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4044

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention avec l'université Jean Monnet de Saint Etienne et le laboratoire de recherche IERP - Subvention**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En adoptant un Agenda 21 le 17 mai 2005, la Communauté urbaine s'est donnée comme objectif d'engager des réflexions prospectives en matière de développement durable et ceci dans une perspective d'actualisation de la démarche tous les deux ans.

Après deux ans de mise en œuvre de l'Agenda 21, le thème du patrimoine apparaît, dans le cadre de l'élaboration d'agendas 21 territoriaux, comme un axe de travail et d'orientation future.

A ce jour, la Communauté urbaine agit déjà en ce domaine en participant à la coordination des journées du patrimoine en liaison avec la ville de Lyon et l'Office du tourisme. Cet événement, de plus en plus suivi par les Grands Lyonnais, permet aux habitants et aux acteurs du territoire de se réapproprier des lieux et une histoire. Cette action permet aussi de donner une image multiple de l'agglomération lyonnaise entre le centre historique du Vieux Lyon (inscrit au patrimoine de l'Unesco), le patrimoine industriel (soierie, chimie, etc.) et le patrimoine naturel (fleuves, etc.).

A travers la notion de développement durable, le patrimoine peut être abordé d'une manière complémentaire et peut-être plus dynamique. Comment cette notion de patrimoine est-elle définie par les habitants ? Quel patrimoine doit-on léguer aux générations futures ? Quelle coordination de projets la Communauté urbaine doit-elle favoriser dans les années à venir en ce qui concerne le patrimoine naturel, bâti et historique, etc. ? Quelles sont les actions à engager à court et moyen termes dans le cadre des agendas 21 territoriaux ?

Pour aborder ce champ de réflexion, nouveau à l'échelle de l'agglomération, il est proposé au Conseil d'accompagner la réalisation d'un travail de recherche.

La thèse durabilité et patrimoine, sera réalisée au sein du laboratoire de recherches Institut d'études régionales et des patrimoines (IERP) de l'université Jean Monnet de Saint Etienne, par le doctorant Jérôme Caviglia pour une durée de trois ans.

Le budget engagé est réparti de la manière suivante : 10 000 € en 2007, 20 000 € en 2008 et 20 000 € en 2009. Les frais de gestion s'élèvent à 10 % du total, soit 2 500 € pour les années deux et trois. Soit un budget global de 55 000 € sur trois ans.

Les travaux de recherche seront mis à disposition de la Communauté urbaine. Ils reposeront à la fois sur un travail d'enquêtes et de questionnaire, une mise en lisibilité des enjeux patrimoniaux de l'agglomération lyonnaise et l'identification d'actions à engager et mettre en œuvre avec les partenaires locaux dans le cadre des travaux de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine.

Monsieur le vice-président Michel Reppelin sera le référent politique en ce qui concerne ce projet de recherche dans le cadre du comité de suivi Agenda 21. La mission Agenda 21 - direction prospective et stratégie d'agglomération suivra la mise en œuvre de ce contrat de recherche.

Afin d'engager le projet de thèse, il est proposé au Conseil d'approuver le contrat de recherche en collaboration entre l'université Jean Monnet et la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le contrat de recherche en collaboration avec l'université Jean Monnet (Saint Etienne).

2° - Autorise monsieur le président à signer le contrat de recherche en collaboration avec l'université Jean Monnet de Saint Etienne et le laboratoire de recherches IERP.

3° - La dépense totale correspondante à 55 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine suivant la répartition décrite dans le contrat - exercices 2007, 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 830.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,